

CUI - TR

Contrat Unique d'Insertion
à Temps Réduit



Objectif de Parcours

TRAVAILLER

PDI

Orientation n°2 : construire les parcours autour de 3 leviers :
insertion professionnelle, formation, accompagnement social

Chantier n°7 : mettre en place les outils du parcours

Objectifs 2-10 : créer un contrat aidé départemental

Le Département a souhaité expérimenter de nouvelles dynamiques de retour à l'emploi, en proposant des parcours adaptés s'appuyant sur le potentiel humain et les compétences des bénéficiaires afin de les valoriser.

Ainsi, dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI), la convention signée en 2017 entre l'État et le Département prévoyait de financer la mise en place d'une nouvelle action couplant un contrat de travail à temps très partiel, le CUI-TR, avec un accompagnement spécifique, renforcé et personnalisé.

Présentation

Le contrat de travail est un contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) de 6 mois, à temps réduit, de 7 à 10 heures de travail hebdomadaire, pour lequel l'employeur perçoit une aide financière mensuelle du Département à hauteur de 95% du SMIC horaire brut.

Ce contrat est destiné aux bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi, avec peu ou pas d'expérience professionnelle ou une longue période d'inactivité, motivés et mobilisés pour engager un parcours d'insertion professionnelle.

Le Département a souhaité expérimenter la mise en œuvre de la mesure sous deux formes :

- mise en place d'un contrat individuel avec un employeur du secteur non marchand couplé à un accompagnement individuel assuré par un prestataire externe,
- mise en place d'un collectif de 4/6 personnes au sein d'une structure proposant un support d'activité adapté et compétente pour assurer un accompagnement socioprofessionnel.

Réalisation

Dans le cadre de ce projet expérimental, 9 CUI-TR ont été signés en 2017 :

- 2 CUI-TR individuels ont été signés au sein du Département, un à la Direction Insertion pour un poste d'assistante administrative et le 2nd à la Direction Logistique et Systèmes d'Information pour un poste d'aide au garage.
- un collectif de 7 salariés en CUI-TR a été mis en place au sein de l'association ASPIRE, répartis sur deux activités : 5 salariés au Potager à l'Abbaye de Fontevraud et 2 à la Ressourcerie de Mazé.

Ce retour à l'emploi a permis une prise de confiance en soi pour la majorité des salariés, ainsi qu'une prise de conscience des capacités et du potentiel à utiliser dans l'emploi.

L'accompagnement individuel assuré dans le cadre du dispositif CUI-TR a révélé pour certains salariés des difficultés périphériques à l'emploi à résoudre avant toute démarche d'insertion professionnelle (santé, logement etc.).

Perspectives

Le Département a décidé de reconduire ce dispositif expérimental en 2018 et 2019, afin de prescrire de nouveaux CUI-TR individuels et collectifs pour favoriser le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du RSA.

Tout employeur du secteur non marchand qui souhaiterait présenter un projet de mise en place de CUI-TR individuels ou collectifs, peut contacter le Département afin de mener une réflexion commune autour de ce projet.

Témoignage de M. Fabien Marie, recruté par le Département en CUI-TR, pour travailler au sein de la direction Logistique et systèmes d'information, à l'atelier garage du Département de janvier à juin 2018 :

« Mon assistante sociale m'a parlé de cette offre d'emploi et j'ai postulé. J'étais content d'être retenu mais aussi inquiet sur mes capacités à tenir ce travail.

J'ai été très bien accueilli, j'ai eu la chance de tomber dans une bonne équipe, mon tuteur Dominique Lebrun m'a tout de suite mis à l'aise, m'a montré le travail, ce qu'il y avait à faire. Dès le début, le travail m'a plu, c'était diversifié et j'étais en contact avec de nombreuses personnes. J'ai eu le sentiment d'être utile.



J'ai commencé à travailler 7 heures par semaine, je m'occupais de l'entretien des véhicules, comme la pression des pneus ou le nettoyage des voitures. C'était rassurant pour moi de travailler sur une courte durée au début, pour être sûr de tenir le coup physiquement et moralement.

On m'a rapidement proposé de travailler 10 h par semaine et j'ai eu de nouvelles missions, comme le dépôt de véhicules au contrôle technique ou le transfert des véhicules entre les différents sites du Département.

J'ai été accompagné pendant mon contrat par Marina Hérault de l'organisme ENVERGURE. On se voyait 1 ou 2 fois par mois pour travailler sur mon projet professionnel, sur mon parcours. Elle était à l'écoute pour répondre à mes attentes et pour me conseiller quand j'en avais besoin.

A la suite de mon contrat CUI-TR, on m'a proposé de continuer à travailler au garage en PCE-CAE* 20 heures par semaine. J'ai donc pour l'instant, un contrat jusqu'en avril 2019.

Le CUI-TR m'a sauvé en fait, ça m'a fait sortir d'une situation très difficile... j'ai pu reprendre une activité professionnelle après 6 ans sans avoir travaillé. Je viens au travail avec envie le matin, j'ai créé des liens de confiance avec mes collègues et j'ai pu acheter un véhicule 2 roues pour venir travailler. Ça a été un déclic pour moi de signer ce contrat ! »

*PEC-CAE : Parcours Emploi Compétences – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

